**VADEMECUM**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes souhaite faciliter la mise en œuvre de l’entretien professionnel dans les structures territoriales, s’agissant d’une obligation réglementaire.

Le Pôle Management des Ressources Humaines du CDG06 et la commission restreinte des instances statutaires ont établi, dans le respect de la trame présentée dans la boîte à outils relative à l’entretien professionnel créée par le CDG06, des modèles de fiche de poste.

Avant toute utilisation

Ces modèles de fiche de poste doivent être **complétés** et **adaptés** à vos spécificités et vos contraintes.

Attention

Certaines activités liées à la réalisation des missions dévolues aux agents doivent faire l’objet **au préalable** d’une formation professionnelle voire d’une habilitation. Sont notamment concernés les emplois relevant de la filière technique.

D’autres emplois doivent également faire l’objet **d’un maintien régulier de compétences réglementaires par des formations professionnelles.** Sont notamment concernés les emplois relevant de la filière police municipale.

Modèle de fiche de poste : à compléter et à adapter à votre structure

|  |  |
| --- | --- |
| ***REFERENCES FICHE*** | ***ATTRIBUTIONS DU POSTE*** |
| Commune de : ……………………………..*(ou établissement public)*Version n°…Dernière mise à jour : ……/……/………… | Titulaire du poste : ….. ***NOM et Prénom…………………..***Quotité du poste : ***temps complet (35 heures / semaine)***Titulaire du poste :Cadre d’emploi : adjoints techniques territoriauxGrade :Statut :Résidence administrative :Lieu de travail :  |

# LES MISSIONS GENERALES

* **Assurer l’entretien courant des voies communales ;**
* **Assurer le balisage temporaire des chantiers par la mise en place de la signalisation adéquate sur la voirie ;**
* **Assurer la surveillance des principales dégradations sur la voirie communale et intervenir le cas échéant ;**
* **Réaliser la manutention nécessaire à l’organisation des manifestations et festivités communales ;**
* **Assurer la maintenance courante des matériels et engins.**

# LES LIAISONS HIERARCHIQUES ET TRANSVERSALES

***Relations hiérarchiques :***

***Relations transversales et externes :***

* Contacts fréquents avec la hiérarchie et les élus ;
* Relations avec l'ensemble des agents de la commune et la/le secrétaire de mairie, le cas échéant avec la direction de l'EPCI ;
* Contacts directs et permanents avec les administrés ;
* Relations avec les fournisseurs et prestataires externes ;

# AUTONOMIE - CONTRÔLE

* Activités définies et contrôlées par le responsable hiérarchique direct ;
* Autonomie relative dans l’exercice des missions définies selon le planning ;
* Possibilité de prendre des initiatives lors d’interventions d’urgence et de mise en sécurité de la voie publique ;

# LES ACTIVITES

Les activités techniques :

* Assure l’entretien courant des voies communales :
	+ Assure les opérations de nettoyage des voies, rues et espaces publics :
		- Assure le nettoyage et à la désinfection des abris conteneurs de la commune ;
		- Assure le nettoyage des espaces publics ;
		- Vérifie l’état des corbeilles de propreté et veille au remplacement des sacs ;
	+ Réalise les petits travaux d'entretien et de réfection de la chaussée ;
	+ Réalise les petits travaux d'entretien consacrés aux équipements de voirie ;
	+ Contribue à la gestion de la signalisation horizontale et verticale de la voirie communale ;
	+ Assure l’entretien des abords routiers, notamment par l’entretien des dépendances vertes (débroussaillage, fauchage, désherbage etc.) ;
	+ Dans le cas de circonstances exceptionnelles, veille à la viabilité hivernale de la voirie communale ;
* Assure le balisage temporaire des chantiers par la mise en place de la signalisation adéquate sur la voirie :
	+ Met en place la signalisation temporaire adéquate au chantier ou danger ;
	+ Veille à sa protection ainsi qu’à celle de ses collègues ;
	+ Met en place les mesures de protection d'urgence en cas de perturbation ;
	+ Assure le rangement des éléments de signalisation à chaque fin de balisage ;
* Assure la surveillance des principales dégradations sur la voirie communale et intervient le cas échéant:
	+ Détecte les dégradations et incidents constatés sur la voirie ;
	+ Informe des situations de perturbation pouvant affecter la circulation ;
	+ Selon les directives, réalise le balisage de mise en sécurité et, le cas échéant, les réparations ;
* Réalise la manutention nécessaire à l’organisation des manifestations et festivités communales :
	+ Participe au transport et la mise en place du matériel nécessaire aux manifestations et festivités ;
	+ Participe au montage des estrades, scènes et chapiteaux dans le respect des règles de sécurité ;
	+ Selon les besoins, participe au déroulement des manifestations ;
* Assure la maintenance courante des matériels et engins :
	+ Nettoie, entretient et range les outils, équipements et matériels après usage ;
	+ Réalise les petites réparations sur le matériel ;
	+ Prévoit la maintenance ou le renouvellement d'un équipement ou d'un matériel ;
	+ Renseigne les documents et les carnets de bord relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement, d'un matériel ou d'un engin ;
	+ Alerte sur les risques, la vétusté, le dysfonctionnement ou la mise aux normes d'un équipement, d'un matériel, d'un engin ;

*D’autres activités pourront être confiées à l’agent dans le cadre de circonstances exceptionnelles et pour répondre aux nécessités de service.*

# LES COMPETENCES

Les compétences techniques :

* Connaître les techniques du bâtiment : maçonnerie et plomberie ;
* Connaître les techniques de la voirie : travaux routiers, réseaux d’eau et d’assainissement ;
* Connaître les consignes d’utilisation du matériel communal ;
* Savoir lire un plan ou un cahier des charges technique ;
* Maîtriser les techniques de déneigement et de viabilité hivernale ;
* Maîtriser les techniques de manutention de charge lourde ou difficile à porter ;
* Maîtriser les techniques de montage de scène, chapiteau et estrades ;
* Maîtriser les techniques de fauchage et de désherbage sans pesticide ;
* Maîtriser les techniques de conduite d’engins de chantier (« bobcat » et nacelle avec formations obligatoires) et de véhicules industriels (balayage mécanique et lavage hydraulique) ;
* Connaître les techniques d’entretien et de réglage de l’outillage et des machines ;
* Maîtriser les techniques de balisage et de mise en sécurité des chantiers ;
* Connaître les règles relatives au code de la route et portant sur la signalisation routière ;
* Connaître les règles applicables en matières d’hygiène et de sécurité au travail ;
* Maîtriser les techniques de geste et postures au travail ;
* Maîtriser les spécificités géographique du territoire ;
* Maîtriser les règles relatives à l’utilisation et au stockage des produits dangereux et inflammables ;
* Maîtriser les techniques de signalisation horizontale ;
* Avoir des notions de gestion et de manipulation des déchets ;

Les compétences relationnelles :

* Savoir rendre compte de manière écrite ou orale de son activité, des conditions de son intervention et des incidents ;
* Savoir transmettre les demandes des administrés ;
* Savoir adapter son comportement à la situation et exposer un avis technique ;
* Savoir signaler un accident avec un usager et alerter les services de secours ;
* Faire preuve de calme, correction (langage et tenue), précision et fermeté si besoin ;

Les compétences organisationnelles :

* Savoir organiser son travail en fonction du planning défini, des priorités et des contraintes de temps particulières ;
* Savoir prendre en compte des consignes écrites ou orales ;
* Savoir alerter sa hiérarchie afin de prendre des mesures conservatoires pour protéger les usagers ;

# LES CONDITIONS D’EXERCICE

* **Horaires : ……à définir………………………………………………………………………… :**
	+ Temps de travail hebdomadaire : ☐ temps complet (35h) ☐ temps non complet (…… h)
	+ Horaires journaliers de travail : ***…………à définir……………………………………………..***
	+ Astreinte : ☐ Oui ☐Non
* Moyens matériels mis à disposition :
	+ Tenues et équipements de protection individuelle (à adapter en fonction des activités effectuées et des saisons) ;
	+ Matériels et engins adaptés ;
	+ Produits phytosanitaires ;
	+ Véhicules et engins de service ;
* Conditions particulières d’exercice :
	+ Travail seul, parfois au sein d'une équipe réduite ;
	+ Déplacements réguliers sur les sites d'intervention ;
	+ Travail en extérieur principalement, l’agent subit donc les influences du climat ave de nombreux déplacements ;
	+ L’agent connait des contraintes physiques liées aux gestes et postures en lien avec les missions ;
	+ Activités soumises à une forte saisonnalité, à des pics d'activité notamment liés aux conditions climatiques mais également à l’activité elle-même ;
* Hygiène et sécurité :
	+ Port de vêtements professionnels adaptés. Les éléments de protection individuelle pour chacune des activités sont obligatoires ;
	+ Métier exposé à une pénibilité du travail : environnement sonore, port de charges, dangerosité des matériels et engins utilisés, produits dangereux et polluants, station debout prolongée, horaires irréguliers avec une forte amplitude journalière ;
	+ Vaccinations spécifiques obligatoires liées aux fonctions (suivies par le médecin de prévention) ;
	+ Les risques professionnels encourus sont :
		- Glissades et chutes ;
		- Accident de la route ;
		- Agression physique et verbale ;
		- Brûlures et coupures ;
		- Troubles musculo-squelettiques ;
		- Exposition possible à l’amiante, au plomb ;

# LE PROFIL PROFESSIONNEL

***Formation requise :***

* Diplôme ou titre professionnel de niveau V dans un domaine technique ;

***Habilitations et formations requises :***

* Permis de conduire (B) en cours de validité ;
* Fonctionnement et manœuvre des engins de terrassement (formation professionnelle obligatoire) ;

***Expérience professionnelle souhaitée :***

* Expérience souhaitée de 2 ans dans les travaux de voirie ou équivalent ;

***Les conditions d’accès :***

* Recrutement direct ou par concours ou par voie de mutation ;

***Profil général du candidat au poste (en deux phrases maximum) :***

Porteuse de l’image de son employeur auprès des administrés, la personne devra être polyvalente et investie dans les missions de service public incombant au service technique.

Dans le cadre de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, le respect des obligations s’imposent à tout agent public.

Le titulaire de la fiche de la poste Le supérieur hiérarchique

Notification le :

Nom – Prénom et signature : Nom – Prénom et signature